

L'ECHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent s'abonner :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1863, dans les quatre journaux suivants : *Le Moniteur de la Loire*, *le Journal de Montbrison*, *l'Echo de la Loire* et *l'Echo Roannais*.

L'ECHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS : 50 cent. la ligne.

Annonces, 25 cent. — Réclamées, 30 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE, Chez M. Ferlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. Seizon, imprimeur, rue Impériale, 70.

Chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.

MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dépôts de la Poste au bureau de Roanne, 51, 30 du m. St-Jean en Chay, Tarare, Cours, Thizy et r. Amplepuy et r. Digois et r. ligne de St-Etienne.

7 h. du m. : Belmont, Charolles et route.

11 h. du m. : lignes de Lyon, Lyon à Marseille et Paris, Amplepuy, Cours, St-Symphorien, Thizy et Tarare.

7 h. du soir : toute la ligne de Paris.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A ÉATER DU 15 NOVEMBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

Trains se dirigeant sur Paris.

	Paris	Montrouge	St-Etienne	Roanne	St-Germain	St-Etienne	Paris
matin	8 h.	8 h. 15	8 h. 30	8 h. 45	9 h.	9 h. 15	9 h. 30
soir	8 h. 15	8 h. 30	8 h. 45	9 h.	9 h. 15	9 h. 30	9 h. 45

	Paris	Montrouge	St-Etienne	Roanne	St-Germain	St-Etienne	Paris
matin	8 h.	8 h. 15	8 h. 30	8 h. 45	9 h.	9 h. 15	9 h. 30
soir	8 h. 15	8 h. 30	8 h. 45	9 h.	9 h. 15	9 h. 30	9 h. 45

	Paris	Montrouge	St-Etienne	Roanne	St-Germain	St-Etienne	Paris
matin	8 h.	8 h. 15	8 h. 30	8 h. 45	9 h.	9 h. 15	9 h. 30
soir	8 h. 15	8 h. 30	8 h. 45	9 h.	9 h. 15	9 h. 30	9 h. 45

	Paris	Montrouge	St-Etienne	Roanne	St-Germain	St-Etienne	Paris
matin	8 h.	8 h. 15	8 h. 30	8 h. 45	9 h.	9 h. 15	9 h. 30
soir	8 h. 15	8 h. 30	8 h. 45	9 h.	9 h. 15	9 h. 30	9 h. 45

Les trains qui corresp. avec Clermont par St-Germain des F.

sont ceux qui partent de Roanne à 1 h. 35, 3 h. 50 du m., midi 25 et 4 h. 10 du s.

Les trains qui corresp. avec Vienne et tout le midi par Givors sont ceux qui partent de Roanne à midi, h. et à 4 h. 28 du s.

Roanne, le 11 Janvier 1863

M. le ministre de l'Intérieur vient d'adresser à tous les préfets la circulaire suivante :

Paris, 23 décembre.

Monsieur le préfet, les journaux ont été pendant longtemps l'organe de la surveillance plus efficace sur les ramoneurs, tant au point de vue de la protection des enfants qui exercent le métier sous la conduite de patrons, que pour la répression des délits de mendicité et de vagabondage qui sont reprochés à ces jeunes ouvriers.

Les maîtres ramoneurs ayant déjà commencé leurs tournées annuelles, il eût été difficile de les soumettre immédiatement à la réglementation qui pourra être adoptée et qui, empruntée à la loi des 22 février, 4 mars 1851, relative aux contrats d'apprentissage, ne serait susceptible d'être mise en vigueur que lors de la campagne prochaine, c'est-à-dire après que les contrats auront pu être rédigés au pays d'origine.

Toutefois, afin de prévenir dès à présent et autant que possible le retour des abus reprochés aux maîtres, on des délits de mendicité et de vagabondage si fréquemment signalés, il convient que l'administration prescrive un redoublement de surveillance à l'égard des ramoneurs.

Je vous prie, en conséquence, monsieur le préfet, d'adresser à cet égard des instructions spéciales aux maires et aux commissaires de police.

Le ministre de l'Intérieur.

R. VESIGNY.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous prévenons les possesseurs de chevaux ou de voitures de luxe qu'ils n'ont, d'après la loi qui soumet à contribution ces objets, que jusqu'au 15 de ce mois pour en faire la déclaration à la mairie ; faute par eux de remplir cette formalité, ils seront passibles des peines édictées par ladite loi.

C'est aussi le 15, qu'expirera le délai pour faire la déclaration des chiens qui n'ont pas encore été déclarés.

Les journaux sont incessamment occupés de la misère qu'éprouvent les ouvriers dans les contrées qu'occupe l'industrie cotonnière ; la peinture qu'ils en font est réellement désolante. Partout la charité publique et privée fait des efforts pour parvenir au soulagement de tant d'infortunés. Les quêtes se multiplient sous l'initiative de l'autorité, et on voit par le chiffre du montant des souscriptions, que tout le monde fait ce qu'il peut.

La petite ville de Thizy a réuni en quelques jours 8,000 fr. La souscription publique de Villefranche a produit près de 30,000 francs ; celle de Roanne dépassera cette somme.

Mais que peuvent les quelques mille francs qu'on parviendra à réunir ? qu'on calcule la somme obtenue avec le nombre des nécessiteux sans travail ; divisée, ce sera toujours une obole pour chacun d'eux.

L'ouvrier aimerait bien mieux qu'on pût lui procurer du travail que de recevoir, inactif, le produit de la commiseration publique. Aussi nous le voyons par ceux de notre ville, tous font ce qu'ils peuvent pour s'en procurer. Habités à rester assis sur leur métier de tisserand, ils ne craignent pas de s'enrôler parmi les terrassiers du chemin de fer en construction sur la ligne de Tarare, et supportent, sans se plaindre, des fatigues accablantes.

Malheureusement pour une grande partie, ces travaux, quoiqu'ils puissent leur procurer, ne sont pas à la portée du plus grand nombre, surtout des pères de famille. Le salaire qu'ils parviennent à obtenir par leur patient labeur est totalement absorbé par leur entretien hors du ménage, et ce salaire qui, sur les lieux, aiderait toute la famille, peut à peine leur suffire.

Nous avons entendu émettre une idée qui nous paraît efficace pour l'emploi du produit des souscriptions.

Cette idée est-elle réalisable ? Nous pensons que oui ; surtout dans notre ville, où le nombre des ouvriers sans travail, quoique considérable, est limité et connu.

Ne pourrait-on pas, avec le montant des sommes recueillies, acheter du coton et faire travailler ?

Trente mille francs de matières premières qu'on pourrait se procurer par semaine, occuperaient un grand nombre d'ouvriers ; et, à supposer que l'on perdît sur le produit du travail mille francs tous les huit jours, il y aurait pour trente semaines de travail assuré.

En attendant, la guerre d'Amérique peut toucher à sa fin. Le coton peut nous arriver d'autres contrées que le conflit d'outremer a fait mettre en culte.

Et le petit commerce, le commerce de détail, alimenté surtout par les ouvriers, sortira de son marasme et pourra, dans un temps donné, renouveler sa souscription ; on attendrait de cette manière, avec plus de patience, le moment si désiré de l'état normal et prospère de notre industrie.

Nous souignons cette idée dans notre journal, afin qu'elle soit commentée ; nous la donnons, selon notre faible entendement, pour ce qu'elle vaut. Nous pensons que, si elle pouvait être prise en considération, on trouverait facilement dans notre ville un homme de cœur, animé de l'amour de ses semblables, pour gérer cette entreprise charitable et en supporter avec courage tous les ennuis.

Comme l'arrondissement de Roanne, celui de Villefranche éprouve les cruels effets de la crise cotonnière. Une lettre ci-dessous adressée de cette ville au *Salut public* donne de nombreux et intéressants détails sur la misère qui accable certains cantons.

de se tromper en leur assignant pour cause le mobile le plus misérable. Dès le premier jour où j'aperçus Ambrosio, avant d'avoir pu remarquer ce que sa manière d'être avait de bizarre, je m'étais senti entraîné vers lui par une de ces attractions instinctives qui nous révèlent la présence d'une âme digne de notre affection. Cette attraction devint un intérêt véritable lorsque je compris que sa tristesse n'était pas seulement celle de l'exil ; la curiosité s'en mêla, mais plus tard, de toutes ces causes rendues plus actives par la dernière, il résulta chez moi un parti bien arrêté de devenir l'ami d'Ambrosio, avec l'arrière pensée d'arriver à découvrir le secret de son anxiété. Je combinai en conséquence tout un plan de conduite, que je déjouai constamment la fierté espagnole.

Je commençais à désespérer du succès de mon entreprise, lorsqu'une circonstance favorable pour moi, une souffrance à soulager de concert amena forcément ces rapports, si vainement recherchés. Rien ne fait plus vite tomber les barrières qu'une pensée, un but commun à poursuivre, surtout lorsqu'on y est poussé par un sentiment élevé. Aussi, malgré son désir de rester sur la défensive, Ambrosio fut bientôt entraîné dans la sphère intime où je l'attendais avec tant d'impatience. Il se rendit, je dois l'avouer, avec plus de bonne grâce que je n'en espérais, quand j'avais entrepris le siège de sa misanthropie douloureuse. J'avais, autant il m'en donna de défiance, autant, au contraire, je le trouvai expansif lorsque je lui fus mieux connu. En peu de jours, notre intimité devint un sujet d'étonnement pour tous ceux qui avaient remarqué les solitaires habitudes du jeune exilé. Ses compatriotes ne comprenaient pas comment un étranger avait pu obtenir une confiance qui leur était refusée. Mais, loin de s'en montrer blessés, ils me témoignèrent, depuis lors, une affection qui tenait à la fois du respect et de la reconnaissance, du respect qu'ils portaient à Ambrosio lui-même, et de la reconnaissance pour le soulagement que devait trouver dans une amitié celui dont ils avaient, jusqu'à ce jour, cru la douleur inconsolable.

Un soir, j'étais assis avec Ambrosio sur l'Esplanade ; nous avions choisi un des bancs les plus

Monsieur le directeur,

Vous avez bien voulu prendre, dans votre journal, l'initiative d'une souscription en faveur des ouvriers cotonniers du département du Rhône ; cette excellente pensée a déjà obtenu de hautes et généreuses sanctions ; je suis convaincu qu'elle saura trouver un écho sympathique dans votre grande cité, où l'on a si bien compris et secouru les souffrances de la classe ouvrière.

Permettez-moi de vous adresser quelques détails qui pourront vous éclairer sur la crise que certains cantons de l'arrondissement de Villefranche subissent avec autant de courage que de résignation. Ces détails ne sont peut-être pas assez bien connus.

Le canton de Thizy compte une population de 24,000 âmes ; les deux tiers de cette population, à la fois agricole et industrielle, vivent plus ou moins de l'industrie cotonnière. On a calculé qu'il y avait environ 60,000 broches et 5,000 métiers de tissage et de bobinage, qui occupent environ 12,000 ouvriers de tout âge et de tout sexe. Depuis deux mois, le travail manque en très grande partie dans les communes de Cours, Thizy, Mardore, Saint-Jean-la-Bussière, Marnand, Cublize, etc. — Amplepuy souffre beaucoup moins, parce qu'on y travaille pour les étoffes de Tarare et pour la soierie.

Grâce aux efforts et aux sacrifices intelligents des manufacturiers, le chômage n'est pas complet. Cependant la misère est grande. Malgré les ateliers du chemin de fer, malgré les travaux ouverts sur les chemins vicinaux au moyen de subventions, malgré les secours de l'Etat et les généreux sacrifices de la charité privée, la détresse est profonde pour ces populations qui, si elles ont un abri et même parfois un petit coin de terre, manquent presque absolument des salaires qui les faisaient vivre. Ce sont surtout les femmes et les enfants qui souffrent de ce chômage forcé. Dans certaines localités, à Thizy, notamment, on a fait appel à la charité. Vous avez pu juger de la grandeur du mal par la grandeur des sacrifices. Une petite ville de 2,800 âmes, a réuni en quelques jours plus de 8,000 fr.

Le canton de Lamure compte environ 18,000 habitants et près de 6,000 ouvriers de tout âge et de

éloignés de l'allée fréquentée par les promeneurs et nous venions d'interrompre une discussion politique pour contempler les magnificences que déploie le coucher du soleil, soit que ses rayons d'or descendent, comme des fleuves de lumière, à travers les arches du cirque romain, soit qu'ils revêtent d'une pourpre ondoyante les faubourgs, la plaine et les coteaux lointains. Savourer en silence les impressions de cette heure solennelle était un de nos plaisirs habituels. Pourtant, ce soir-là, mon attention fut distraite et captivée par une apparition plus attractive ; c'étaient deux jeunes femmes que leur mantille noire, la résille qui enveloppait leur chevelure, un grand peigne d'écaillé, la blonde qui protégeait la nudité de leurs bras, et la canibre fiévreuse du soleil de leur taille me firent reconnaître pour des compatriotes de mon triste ami.

Du plus loin que je les aperçus, j'oubliai bien vite le soleil couchant, car la nature animée nous attire toujours mieux que les plus beaux spectacles de la création inerte. Je les contemplais avec un charme que je sentais davantage à mesure qu'elles s'approchaient ; j'observais en même temps Ambrosio : comme je m'y attendais, à leur aspect il tressaillit ; tous les phénomènes d'une agitation mystérieuse, déjà marquée en lui lorsque le hasard nous faisait rencontrer quelque femme espagnole récemment arrivée, tous ces phénomènes se manifestèrent avec une violence augmentée par l'imprévu de cette apparition. Il s'apaisèrent que lorsque, trop préoccupées de leurs confidences pour remarquer cette émotion, les jeunes femmes eurent passé devant nous et se furent éloignées.

Je viens de dire que ce trouble d'Ambrosio n'était pas nouveau pour moi. Plusieurs fois j'avais eu la tentation de le questionner à ce sujet ; mais j'étais arrêté par la crainte de compromettre une intimité acquise avec tant de peine et dont je connaissais désormais tout le prix. Ce soir-là je me sentis plus audacieux ; j'eus même la témérité d'employer pour provoquer une explication, ce que suppose le moins la fierté espagnole, c'est-à-dire la familiarité légèrement ironique si naturelle au caractère souvent réfléchi de la causerie française :

tout sexe qui vivent en grande partie de l'industrie cotonnière. Dans les communes de Saint-Vincent-de-Rhins, Ranchal, Thil, Saint-Bonnet-le-Troncy, Lamure, Meaux, Saint-Dizier, etc., les deux tiers des ouvriers ordinairement occupés sont dans un chômage presque complet. L'éloignement des ateliers du chemin de fer a rendu difficile l'emploi des hommes valides ; les industriels du pays ont fait eux aussi des efforts pour prolonger le travail ; ils ne sauraient dépasser certaines limites. Nous avons organisé des ateliers sur les chemins vicinaux, mais ils ne peuvent occuper qu'un nombre très restreint d'ouvriers.

La aussi des propriétaires et des industriels animés d'un généreux élan ont fait et feront encore des sacrifices pour soulager la misère qui, grâce à cette existence mi-partie agricole et industrielle, pèse moins lourdement que sur la population des villes.

A Villefranche, dont la population est de 12,000 âmes, on compte environ 2,000 ouvriers (y compris les femmes et les enfants), qui vivent de l'industrie alimentée par le coton ou par les industries qui s'y rattachent plus ou moins directement. A l'heure où je vous écris, les deux tiers de ces ouvriers sont en chômage et 450 hommes valides sont inscrits pour les chantiers. La plupart des femmes et des enfants qui, en très grand nombre, vivaient du tissage, du cardage, du pelotonage, etc. sont aujourd'hui sans salaires et presque sans ressources. Quelques industries, celle de la teinture notamment, pourront encore employer le tiers de leurs ouvriers. Grâce aux travaux entrepris par la ville et aux subventions de l'Etat, on a pu occuper environ 200 ouvriers dans divers chantiers. Vous avez su avec quel généreux empressement on a répondu à l'appel d'une souscription publique. Près de 30,000 francs ont été recueillis et seront distribués par les plus notables citoyens de cette excellente ville, qui rivalisaient de zèle et de dévouement pour étudier eux-mêmes et secourir, autant que possible, les misères si intéressantes de ceux qui souffrent parce qu'ils ne peuvent plus travailler.

Voilà, monsieur le directeur, le bilan trop exact de la crise qui pèse sur une portion de cet arrondissement ; il se résume dans ces chiffres : population totale des localités atteintes : 53,000 âmes. — POPULATION OUVRIÈRE PARTICULIÈREMENT FRAPPÉE PAR LA CRISE, ENVIRON 20,000 HOMMES, FEMMES ET ENFANTS.

J'ai cru, monsieur le directeur, que ces détails pourraient vous intéresser ou vous éclairer ; ils n'ont rien d'exagéré. J'ai pu étudier moi-même, dans toutes les localités dont je vous parle, la gravité du mal, ses atténuations et les remèdes que l'on a pu heureusement lui opposer. Dieu merci la situation des ouvriers cotonniers du Rhône, je parle surtout de ceux de l'arrondissement de Villefranche, n'est pas à comparer à celle de la Seine-Inférieure ; elle n'a pas encore et n'aura jamais, je l'espère, ce caractère douloureux et effrayant. Mais le mal est sérieux, la crise est lourde à ces excellentes populations, qui la supportent avec une admirable patience ; on ne saurait trop leur venir en aide et faire appel au généreux concours de leurs concitoyens.

Je vous prie d'agréer, etc.

Il paraît que nos fabricants conservent l'espoir d'une reprise prochaine, car quoi qu'ils échouent très peu de leurs produits, nous avons entendu dire que plusieurs avaient fait des achats assez importants de coton. On voit aussi quelques métiers qui se remontent. Beaucoup de fabricants avaient abaissé le prix des façons jusqu'à 20 centimes le mètre, cette façon est élevée maintenant à 23 centimes. Nous faisons des vœux bien sincères pour que cet espoir ne soit pas déçu et qu'au printemps prochain leurs produits s'écoulent avec rapidité.

On vient à Amplepuis d'entreprendre le nivellement de l'emplacement de la gare du chemin de fer. Cette gare qui doit s'étendre sur un kilomètre de la voie, occupera une superficie d'environ 6 hectares. Ce travail nécessitera un grand nombre d'ouvriers. Le nivellement exige un mouvement considérable de déblai ; on l'évalue à environ 50

mille mètres cubes, sans compter les travaux nécessaires pour les raccordements et la bonne viabilité des chemins.

SOUSCRIPTION

En faveur des ouvriers sans travail de la ville de Roanne.

LISTE DE LA MAIRIE.

Nigay, ancien avoué,	20 fr.
De Saint-Thomas,	30 fr.
Augagneur, bibliothécaire de la ville,	10 fr.
Duc de Cadore,	100 fr.
Sabatier,	50 fr.
Le Collège, maîtres,	225
élèves,	125
Caire frères, négociants à Marseille,	400 fr.
Baron d'Ailly,	400 fr.
De Charly,	100 fr.

On parle de l'envoi de 24 wagons de charbon par une compagnie de mines de notre département.

En cas de bien fondé, nous indiquerons les noms des donateurs.

Le *Mémorial de la Loire*, fait les réflexions suivantes au sujet de la deuxième émission de l'emprunt départemental, qui nous font espérer des bonnes conditions pour l'emprunt projeté par la ville de Roanne.

Le département de la Loire a été autorisé, par une loi du 29 mai 1861, à emprunter une somme de 1,360,000 francs pour l'achèvement des routes départementales.

Cet emprunt doit être réalisé par parties et au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

En 1862, il a été emprunté 250,000 francs par voie de souscription et d'obligation de 500 fr. au porteur, rapportant une intérêt de 5 p. 0/0 payable à la fin de chaque année. Ces obligations sont remboursables aussi à la fin de l'année. Elles seront tirées au sort de manière que le remboursement soit terminé à la fin de 1880.

Dans la session de 1862, le Conseil général a fixé à 274,000 fr. la somme qui serait empruntée pour pourvoir aux travaux de l'année 1863. Une souscription a été ouverte le 6 janvier courant pour le placement de 548 obligations de 500 fr., mais la prodigieuse facilité avec laquelle le premier emprunt avait été réalisé a paru un motif suffisant pour réduire l'intérêt à 4 1/2 pour cent. Les autres conditions de ce second emprunt sont les mêmes que pour le premier.

Malgré cette réduction d'intérêt, les 548 obligations ont été souscrites avant l'expiration du délai, et même il s'est présenté plusieurs personnes après la clôture de la souscription.

Ce résultat démontre qu'actuellement les départements et les communes peuvent contracter des emprunts à un taux très avantageux ; car si tous ne peuvent espérer les obtenir à 4 1/2 pour cent, on peut regarder comme certain que dans les moins riches eux-mêmes les emprunts à cinq réussiraient sans difficulté.

Comment pourrait-il en être autrement ? De pareils placements présentent de telles garanties de sûreté, les intérêts des sommes prêtées sont servis avec tant de régularité et le remboursement ont lieu avec une si grande exactitude qu'il n'est pas étonnant qu'on préfère les obligations départementales ou communales à d'autres valeurs en apparence plus avantageuses et surtout à celles qui sont sujettes à des retards de paiement.

Le vent impétueux qui n'a cessé de souffler dans la plaine de Roanne, pendant les journées de lundi et mardi derniers, et qui ne s'est calmé que par la pluie qui est tombée dans la soirée du 6, a servi encore avec plus de violence le long du Rhône. Presque tous les poteaux du télégraphe entre Lyon et Rive-de-Gier ont été abattus. Les journaux de Lyon nous signalent les désastres occasionnés par cet ouragan. Nous lisons dans le *Salut Public* :

Nous n'avons pas souvenir d'un ouragan pareil à celui qui s'est déchaîné sur notre ville dans l'après-midi d'hier. — Le récit des désastres qu'il a causés serait long. — Malheureusement, ces désastres ne se réduisent pas à des pertes

purement matérielles, — qui sont toujours réparables, — mais bon nombre de personnes ont eu des membres cassés, soit par suite de chutes, soit par suite de blessures faites par les matériaux détachés des toitures : un homme a même été tué.

C'est entre quatre et six heures que l'ouragan a atteint toute sa violence. — A ce moment la circulation dans nos rues offrait un véritable danger : à chaque instant une cheminée s'écroulait, et les pierres, lancées par le vent, venaient se briser en éclats sur les trottoirs et sur la voie publique. Sur la place Impériale, une pierre d'un volume énorme est allée briser l'épaisse glace formant la devanture du magasin des deux passages.

Nous renonçons à décrire les nombreuses chutes qu'a provoquées cet ouragan : ce sont, naturellement, les femmes et les vieillards qui en ont été les principales victimes. Plusieurs ont été cruellement blessés à la tête, plusieurs même se sont cassés soit le bras soit la jambe. Quelques-uns ont été transportés à l'hospice.

Nous avons dit qu'un homme avait été tué : c'est à l'angle de la rue de la Reine et de la rue d'Enghien que ce malheureux est arrivé. Ce malheureux, — qu'on nous a dit être un commissionnaire, — et qui paraissait âgé d'une soixantaine d'années, a été frappé à la tête par une pierre détachée d'une cheminée. Relevé par les soins de quelques sergents de ville, il a été transporté à l'hôpital, où, en arrivant, il a rendu le dernier soupir.

Sur le quai de Retz, une ouvrière, âgée ne trent-cinq ans, a été frappée et renversée par une toiture détachée d'une baraque. On l'a relevée sans connaissance et transportée à l'hôpital où elle n'a repris ses sens que quelques heures après. Elle en sera quitte heureusement pour des blessures sans gravité.

Dans la rue Juiverie, une cheminée en tombant a défoncé la toiture, qui s'est écroulée dans une chambre, où se trouvaient une ouvrière et son enfant, qui, avertis par les craquements des poutres, ont pu se sauver.

Un accident du même genre s'est produit rue Duguesclin, aux Brotteaux : une cheminée, abattue par le vent, a défoncé également la toiture, qui, à son tour, tombant avec fracas, a écrasé, dans une chambre d'un cinquième étage, une table, autour de laquelle se trouvait réunie une famille en train de prendre son repas. — L'émotion des dineurs a été vive, mais ils se sont, on le comprend, trouvés fort heureux d'en être quittes pour un repas et un peu de vaisselle perdue.

Plusieurs maisons se sont, dit-on, écroulées. Nous n'avons pas, on le comprend, le temps de vérifier l'exactitude de tous les détails qui nous sont transmis, et qui, quelque développés qu'ils soient, sont nécessairement incomplets ; cependant, nous croyons pouvoir dire avec certitude que, rue du Bon-pasteur, une maison, composée de plusieurs étages, s'est écroulée. Par suite de circonstances que nous ignorons, cette maison n'était pas habitée : c'est donc une perte purement matérielle. — Une autre maison se serait également écroulée à la Croix-Rousse.

La plaine des Brotteaux a principalement souffert des ravages de l'ouragan, peu de cheminées sont intactes ; dans certains quartiers, elle tombaient comme des capucins de cartes ; on marchait sous une véritable pluie de pierres. — La toiture en zinc d'une usine a été entièrement enlevée par un coup de vent.

Comme il arrive aux heures du danger, il s'est, sans doute, produit hier plus d'un acte de dévouement. Nous aurons sans doute, à en raconter quelques-uns. En voici un qui arrive à notre connaissance :

Un ouvrier journalier, qui travaillait sur le port d'Albret, a été, par un coup de vent, jeté dans le Rhône. Le nommé Jean Rocher, qui, à ce moment, était occupé à mesurer du bois sur le bas-port, n'a pas hésité à se précipiter à son secours, malgré le danger qu'offrait alors le fleuve, dont les eaux onduleuses étaient les vagues de l'Océan. Après quelques brassées, il a été assez heureux pour saisir l'ouvrier, qui était entraîné rapidement par les eaux, et il l'a ramené sain et sauf. Quelques personnes, témoins de cet acte de courage, offrirent au sauveur une récompense qu'il refusa énergiquement en répondant qu'il n'avait fait que son devoir.

Dès le début de l'ouragan, toutes les embarcations qui se trouvent en ce moment sur nos fleuves avaient été amarrées solidement. Cependant nous

maladive. Bientôt je redoutai les rapports avec elle si avidement recherchés jusqu'alors. La voyant toujours irritée en ma présence, je me tins éloigné, persuadé que cet éloignement lui serait salutaire ; mais ce fut, au contraire, un nouveau prétexte à de violentes reproches, une occasion nouvelle d'inconcevables rigueurs. Son frère souffrait de cette injustice ; il essaya d'abord de s'interposer ; puis, craignant d'augmenter l'aversion de Léoncia par des observations qu'elle recevait fort mal, il me pria d'excuser des torts dont la seule cause était, disait-il, l'inquiétude d'un esprit qui lutte avec désespoir contre une santé en ruine ; il me remercia d'avoir, jusqu'à ce jour, patiemment supporté ces torts, me supplia de continuer ainsi par amour pour lui, et fit ce qu'il put pour me dédommager, en redoublant les témoignages de son affection paternelle.

Ainsi enchaîné par la reconnaissance et froissé journellement dans ce que ce sentiment a de plus délicat, que serais-je devenu si la maison qu'habitait Mendoe n'eût été la demeure d'un ange consolateur ? Aussi douce aussi confiante que Léoncia se montrait méfiante et orageuse, Inès m'avait charmé dès le premier moment. La conformité de nos âges, les rapports journaliers de deux vies qui se passent sous le même toit avaient resserrés des liens formés par la sympathie des caractères. Ce fut d'abord de l'amitié ; ce fut bientôt de l'amour ; nous espérions que cet amour ne tarderait pas à devenir l'union la plus durable et la plus sainte, car j'avais eu le bonheur de me faire agréer par la famille d'Inès. Cette perspective était pour ma vie l'horizon lumineux et riant, le port de salut ; Inès avait une de ces âmes égales et délicates dont l'affection est un repos autant qu'une joie, une garantie de bonheur constant. Démoralisé par les injustices de Léoncia, je venais me retremper auprès d'Inès. Je lui confiais mes souffrances, mes craintes ; sa parole inspirée par le dévouement d'un cœur pur avait toujours pour moi des consolations et des espérances. Mais il vint un moment où ces espérances et ces consolations me furent, de jour en jour, retirées. Tous les symptômes d'éloignement que m'avait montrés Léoncia se reproduisirent chez Inès, avec une

doutons fort que, malgré ces mesures de précaution, quelques sinistres ne se soient produits. Un seul est, jusqu'à présent, arrivé à notre connaissance : un bateau chargé de fagots a brisé ses amarres et est venu s'engloutir à quelques mètres du pont de la Guillotière.

De sages mesures de prudence avaient été prises par l'autorité, dès le début de l'ouragan. Ainsi, la circulation sur les ponts suspendus avait été interdite. Cette sage mesure a, sans doute, évité plus d'un malheur, car on sait combien la masse du public est imprudente, et ces légers ponts suspendus, — la passerelle du Collège entre autres, se balançaient sur nos fleuves avec la désinvolture d'une escarpolette.

Dans les environs, l'ouragan aurait causé, paraît-il, de grands ravages : des murs ont été jetés à terre, des vitres ont été brisées, etc., mais nous manquons à ce sujet des détails précis.

Dans la soirée, le vent a cessé. La pluie, qui est devenue pendant la nuit une véritable tombe, lui a succédé, et ce matin, en se réveillant, notre population a trouvé la ville couverte de neige. Mais comme si nous devions, en quelques heures, épuiser toutes les bizarreries et tous les caprices de l'atmosphère, la température s'est sensiblement adoucie, les nuages se sont dissipés comme par enchantement et, à l'heure où nous écrivons, un pâle soleil d'hiver brille dans un ciel sans nuage. — Nos rues sont inondées par la fonte des neiges.

Comme il faut pour qu'un drame soit complet qu'il ait sa partie comique, les incidents plaisants n'ont pas manqué. A l'heure où l'ouragan était dans toute sa violence, les principaux carrefours où se croisaient les vents, étaient garnis de spectateurs parmi lesquels on comptait au moins autant d'hommes graves que de gamins, qui s'étaient payés gratis un parterre debout pour assister aux mésaventures des crinolines. Les malheureuses femmes qui s'avançaient dans ces parages portaient toutes, en effet, leurs jupes sur la tête, au lieu de les porter à leur place habituelle.

Aujourd'hui dimanche, M. Régny nous donne la *Belle Gabrielle*, drame en cinq actes et neuf tableaux, une des plus belles pièces de cette année et qui a eu les honneurs de plusieurs représentations dans tous les théâtres où elle a été représentée. Espérons que les musiciens amateurs de notre ville viendront encore honorer notre scène de leur présence, pour paralyser l'ennui des longs entr'actes, et se faire applaudir à outrance et avec justice comme dimanche dernier.

M. Hector, mon comique et très-estimé par les amateurs du Théâtre, nous a quittés et a été remplacé par M. Avigner, qui a débuté dans la *Corde Sensible*, charmant vaudeville qu'on a toujours vu représenter avec plaisir. Nous avons entendu dire par des habitués du théâtre, qu'il ferait difficilement oublier son prédécesseur. Il est fort possible ; pourtant nous croyons qu'on aurait tort de se prononcer trop vite. Il faut tenir compte de la position d'un artiste qui en remplace un autre aimé du public ; la crainte de ne pas aussi bien faire que lui le paralyse. Ce que nous pouvons dire, c'est que s'il a eu dans cette pièce des moments plus faibles que M. Hector, il en est d'autres où il a été supérieur, surtout dans la scène du balai. Autre chose aussi, c'est qu'il a une bien plus belle voix pour chanter le couplet. Nous n'avions que M. Bresson, maintenant nous aurons deux chanteurs.

— On nous écrit de Charlieu :

Lundi, vers quatre heures du soir, la maison appartenant au sieur Déchavanne, boulanger et propriétaire, située au bourg de la commune de Villers, est devenue la proie des flammes ; elle était habitée par le propriétaire et plusieurs locataires. Le sinistre s'est déclaré avec une telle intensité que rien n'a pu être sauvé, malgré les prompts secours apportés avec le plus grand zèle, par tous les habitants des villages voisins. L'incendie était activé par la violence du vent qui ne cessait de souffler, et ce n'est que vers les huit heures du soir qu'on est parvenu à s'en rendre maître, et à préserver les maisons voisines.

Le feu a pris naissance dans une écurie qui contenait de la paille, et on présume qu'il a été occasionné soit par des allumettes chimiques qu'y auraient apportées des enfants qui fréquentaient la maison, soit par des étincelles d'une forge attenante à cette écurie et dont le mur de séparation était en mauvais état.

conformité de développement et une gradation qui effrayèrent mon esprit, désolèrent mon cœur et confondirent ma raison. Pour conjurer ce nouveau malheur, je mis en œuvre tout ce que la passion a d'expressions enflammées et d'ingénieuses ressources. Comme auprès de Léoncia, mes efforts n'aboutirent qu'à empirer ma situation : Inès m'écoutait avec un incrédulité souriante, et ce que je faisais afin de lui plaire trouvait pour tout accueil une dédaigneuse indifférence. Chez elle le changement ne se manifestait pas par des violences, étrangères d'ailleurs à son naturel, mais par une froideur cent fois plus terrible.

Etourdi de ce nouveau coup, je me demandais par quelle fatalité l'amour des autres devenait ainsi pour moi de la haine, sans que le bien eût pourtant aucun tort à se reprocher. N'osant plus compter sur rien, il me semblait que tout tremblait et s'écroulait autour de moi ; ma propre existence me paraissait un problème, et j'avais besoin de sentir l'aiguillon de la souffrance pour être persuadé que tout cela n'était point un rêve. Je tombai dans une douleur taciturne ; Mendoe s'en affligea ; l'attribuant aux procédés injustes de sa sœur, il osa lui en adresser des reproches que je n'eus pas le courage de démentir en faisant connaître la véritable cause de ma tristesse. A mon grand étonnement, comme si elle eût écouté docilement la voix de son frère, si mal accueillie jusqu'alors, Léoncia redevint pour moi indulgente et affectueuse. Mendoe s'en réjouissait et s'inquiétait en même temps de voir que ce retour ne dissipait point ma préoccupation douloureuse. En attribuant cette tristesse obstinée au souvenir de ce que sa sœur m'avait fait souffrir et au peu de confiance que m'inspirait un si heureux changement, il s'efforçait de me rassurer. Je ne pouvais lui répondre qu'en lui serrant la main et en souriant avec tristesse. (France littéraire).

(A continuer).

Jules CANONGE.

On signale comme s'étant très-particulièrement distingué, le sieur Guillaume Rondepierre, commis en soierie, habitant à Charlieu et qui était en tournée dans la commune de Villers. Malgré les dangers auxquels il s'exposait, il est parvenu à couper les planches et les poutres de la toiture qui s'est effaissée et a donné moins de prise à l'intensité des flammes.

On évalue les pertes occasionnées par ce sinistre à 11,100 fr. dont 8,500 fr. pour le propriétaire, et 2,600 fr. pour les locataires. Un seul était assuré, le sieur Alex, pour la somme de 2,200 fr. à la compagnie l'Abeille Bourguignonne.

— Le 29 décembre, le nommé Laurent Girard, cultivateur et anbergiste à Champoly, quittait Boën vers quatre heures du soir pour retourner chez lui. Chemin faisant, il fut frappé d'apoplexie foudroyante et tomba mort sur la route. Quelques instants auparavant Girard avait eu une violente discussion à propos d'un marché.

— M. le vicomte de Vougy, directeur général des lignes télégraphiques, vient de convoquer au ministère de l'intérieur plusieurs membres de l'institut, des savants distingués et des employés supérieurs de l'administration des télégraphes, pour assister aux expériences qui vont avoir lieu avec l'appareil de M. le chevalier Bonelli. Le typographe de ce savant ingénieur fonctionnaire en Angleterre, où il imprime en caractère, typographique, 509 dépêches de 25 mots par heure.

Pour arriver au même résultat avec le système Morse, actuellement en usage, et qui n'emploie, comme on sait, que des signes conventionnels, il ne faudrait pas moins de 30 fils et de 50 employés. Si les expériences donnent les mêmes résultats qu'en Angleterre, le gouvernement doit, dit-on, concéder à M. le chevalier Bonelli l'exploitation de la ligne de Paris à Lyon et Marseille.

— Une circulaire administrative engage MM. les maires à adresser à MM. les sous-préfets de leur arrondissement respectif l'état des passeports qui ont pu être délivrés par eux dans le courant de 1862.

Cet état, qui doit être livré avant le 15 janvier 1863, doit comprendre les noms et prénoms, l'état civil, la profession des titulaires des passeports, ainsi que les motifs du voyage, et le nombre de femmes, enfants ou domestiques dont ils sont accompagnés.

La bonne nouvelle qui a relevé le cœur de tant d'infortunés, se confirme. La science tient aux phthisiques toutes ses promesses. Armé de son merveilleux appareil, le docteur Chartrouille livre d'heureux combats à la mort et multiplie les cures héroïques. Il fait chaque jour bénir son nom par des malades qui guérissent, nous allons dire qui ressuscitent, au contact des inhalations iodées.

La phthisie pulmonaire était hier une maladie indomptable, qui faisait l'épouvante et la désolation des familles; un phthisique était un condamné qui n'avait à exercer ni droit d'appel ni recours en grâce; il lutte aujourd'hui à chances égales contre la colère du destin; il triomphe jusque dans les bras de la mort.

Le docteur Chartrouille a, certes, fait faire à la médecine un pas en avant; mais il a appris qu'il était moins difficile de triompher de la phthisie pulmonaire que de l'entêtement des incrédules systématiques, qui ne savent voir clair que dans le passé et qui n'entendent jamais l'heure qu'après qu'elle a sonné pour tout le monde. Que peut-il dire à ces étranges malades qui caressent leur mal et qui tremblent d'en guérir? Il peut invoquer contre eux les académies de Médecine de Paris et de Bruxelles, qui n'ont pas douté, en présence des cures magnifiques qu'il leur a soumises; il peut opposer de nouveaux faits qui sont venus confirmer les premiers; il peut enfin adresser aux prophètes de la mort et de la fatalité, qui tiennent que la phthisie est incurable, le témoignage des nombreux phthisiques qui lui doivent leur salut.

Est-il donc si difficile de ne pas croire la phthisie pulmonaire fatalement incurable? Les siècles accusent à cet égard l'impuissance de la médecine; mais combien de faits n'attestent-ils pas que l'on peut passer, pendant des siècles, à côté de la vérité sans la voir. Tout ce que prouvent les succès de nos prédécesseurs, ce n'est pas que la phthisie fût incurable, c'est seulement qu'ils ne s'étaient pas avisés d'entrer dans la voie qui pouvait conduire à la guérison.

La phthisie pulmonaire exerce ses ravages dans la profondeur des poumons; c'est là qu'il faut concentrer toute l'activité de la médication; mais comment arriver dans l'intérieur d'un organe qui ne s'ouvre qu'à l'air atmosphérique, par un système de tubes vivants qui semblaient ne pouvoir tolérer le contact d'aucun autre agent? On croyait donc ne pouvoir adresser des médicaments aux poumons que par le détour d'un interminable labyrinthe, par les innombrables voies de l'absorption et de la circulation. Or, que le point de départ fût l'estomac, la surface du derme ou tout autre point, un médicament ne devait-il pas, dans son immense et inextricable cours, se fractionner à l'infini? Ne devait-il pas, étant sans préférence élective pour aucun organe, se distribuer partout, n'arriver partout qu'en atomes ou en molécules infinitésimales?

Nous le demandons: Est-il dans la nature une substance dont un atome puisse fondre un tubercule ou cicatriser une cavité tuberculeuse? Un atome de quinquina eût-il jamais guéri une fièvre intermittente? L'anémie ou la chlorose se dissipent-elles au contact d'une molécule ferrugineuse? On voit la raison qui a frappé d'impuissance tous les agents thérapeutiques dirigés contre la phthisie pulmonaire; le mal n'était pas incurable; il pouvait être combattu avec succès;

mais le remède n'arrivait pas en force sur le terrain de la lutte; on ne songeait pas au chemin qui seul pouvait l'y conduire; la phthisie pulmonaire était, comme les Romains le disaient des Partthes, plutôt inaccessible qu'invincible.

Le mérite principal du docteur Chartrouille, et il est grand, consiste à nous avoir montré qu'il y avait une route, largement ouverte et singulièrement propre à conduire avec sécurité des médicaments dans les poumons. Ce point acquis, il a imaginé un très ingénieux instrument, qui dose les médicaments, qui les vaporise et qui les lance, comme une pluie bienfaisante, sur tous les points de l'organe; chaque molécule altérée reçoit une molécule d'air qui lui apporte une molécule médicamenteuse. Les inhalations iodées versent sur toutes les surfaces malades une sorte de rosée thérapeutique, qui se renouvelle à chaque mouvement respiratoire; la cicatrisation des cavernes ou des ulcères s'opère comme s'éteindrait un incendie, sous l'action d'une pompe qui projette, sur chaque étincelle de feu, une goutte de vapeur d'eau.

Il n'est donc pas étonnant de voir se fermer ou se cicatriser des cavernes tuberculeuses sous l'influence des inhalations iodées; il serait d'ailleurs aujourd'hui périlleux de mettre en doute des choses qui se renouvellent chaque jour. Les succès du docteur Chartrouille ne peuvent plus être contestés que par ceux qui ferment les yeux pour ne pas voir. On ne les infirmerait pas par des arguments, qui se réduisent à un blasphème contre le progrès et qui consistent à supposer que la phthisie pulmonaire est incurable, parce qu'elle l'a toujours été. Le traitement des maladies pulmonaires par les inhalations iodées est entré avec honneur dans la science et n'en sortira pas; il a fait ses preuves comme médication énergique et heureuse contre la phthisie pulmonaire et comme médication certaine contre les catarrhes pulmonaires chroniques.

L'appareil iodométrique du Dr Chartrouille, ses Cigarettes pectorales, son Sirop pectoral iodé, et son Traité sur la phthisie pulmonaire, se trouvent exclusivement à la Pharmacie rationnelle, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, Paris.

Pour tous les articles non signés SAUZION.

SOCIÉTÉ

De Secours Mutuels de la ville de Charlieu.

RAPPORT

Sur la situation morale et financière de la Société de Secours Mutuels de Charlieu, dite de St-François-Xavier, pendant l'année 1862.

Mouvement du personnel.

Les progrès de la société de Secours Mutuels de Charlieu, que nous avons constatés dans chacun de nos précédents rapports, se sont continués en 1862.

Au 31 décembre 1861, la Société se composait de 224 membres, dont 47 honoraires et 177 participants.

Dans le courant de l'année 1862, la Société s'est accrue de 15 membres honoraires; mais elle en a perdu deux qui sont décédés, M. Guinault, maire de Charlieu, et membre fondateur, et M. Dessertine, officier en retraite.

M. Guinault avait suivi avec intérêt les progrès de la Société dont son excellent jugement savait apprécier les avantages pour les classes ouvrières. Chaque fois que le président avait eu occasion de lui adresser une demande concernant la Société, il avait toujours été accueilli avec cette bienveillance qui double le prix des moindres choses. Aussi nous adressons ici à sa mémoire l'hommage de notre reconnaissance. Nous sommes sûr d'être en même temps l'interprète des sentiments de toute la Société.

M. Dessertine, qui était célibataire, a été enlevé à sa famille et à ses amis par une maladie aiguë de quelques jours seulement. Aussitôt que la gravité de sa position a été connue, le bureau a fait un appel à la bonne volonté des sociétaires pour veiller ce membre honoraire, malade comme s'il se fût agi d'un membre participant. Cet appel avait été entendu; les veilleurs étaient désignés et prêts à remplir leur office.

Malheureusement M. Dessertine rendait le dernier soupir dans la journée, et le dévouement des Sociétaires devenait inutile; néanmoins nous tenons à consigner ici ce fait. Il est si honorable pour la Société, que nous nous reprocherions de l'omettre dans un rapport qui doit présenter le tableau de sa situation morale.

Ainsi, au 31 décembre 1862, le nombre des membres honoraires s'élève à 60.

Quant aux membres participants, dix-neuf ont été admis au scrutin secret par l'assemblée générale. D'autre part, neuf sont sortis de la Société, trois parce qu'ils ont quitté le pays, et les six autres, pour des motifs de la plus grande futilité: ainsi l'un d'eux a donné sa démission parce qu'il n'était jamais malade.

Il en résulte qu'au 31 décembre 1862, le nombre des membres participants monte à 187.

En conséquence, à la date ci-dessus, le nombre total des sociétaires est de 247.

Au 1^{er} janvier 1862, ce nombre s'élevait à 224.

En 1862, la Société s'est donc accrue de 23 membres.

Nous donnons ci-après le tableau des progrès de la société, depuis sa fondation, le 4 septembre 1854.

Années	MEMBRES		TOTAL	Accroissement
	Participants	Honoraires		
1854	33	34	67	
1855	51	31	82	15
1856	67	26	93	11
1857	72	34	106	13
1858	110	41	151	45
1859	141	41	182	31
1860	163	40	203	21
1861	177	47	224	21
1862	187	60	247	23

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PUBLICATION

POUR PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de Coquard, huissier à Roanne, en date du sept janvier mil huit cent soixante-trois, M. Crozet de Lafay, propriétaire, demeurant à Néronde;

A fait signifier à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil séant à Roanne;

Un acte du greffe du Tribunal civil de Roanne, en date du dix-huit décembre mil huit cent soixante-deux, constatant le dépôt, par M^e MARCHAND, avoué, d'une copie collationnée d'un procès-verbal dressé le onze novembre précédent, par M. Bohan, juge audit Tribunal, suivant lequel M. Crozet de Lafay a été retenu adjudicataire des troisième, sixième, septième et huitième lots des immeubles dépendant de la succession de défunt Antoine Guillot, quand il vivait propriétaire, demeurant en la commune de Bussières, situés en cette commune, savoir: du troisième lot, composé d'un tènement de pré et terre, dit

Lacombe, de la superficie totale de dix-sept ares environ, formant partie du numéro 389 de la matrice, moyennant dix-sept cent cinquante francs; du sixième lot, composé d'une parcelle de terre, dite Sous-le-Bourg, d'une superficie de sept ares quarante centiares environ, confinée: à l'est, par terre à Palais, et à l'ouest, par autre terre à Borlay, moyennant huit cent dix francs; du septième lot, composé d'une terre, dite Ducret-Moncau, de la contenance de trente-trois ares, confinée: à l'est et au sud, par terre à Crozet, et à l'ouest, par terre à Rochard, moyennant sept cents francs; et du huitième lot, composé aussi d'une terre, appelée Ducret-Moncau, occupant une superficie de trente-trois ares, et confinée: à l'est, par terre à Rochard; à l'ouest, par terre à Antoine Mercier; et au nord, par chemin public, moyennant cinq cent soixante francs.

Il lui a, en même temps, fait déclarer que cette signification lui était faite afin qu'il eût à prendre, si bon lui semblait, dans le délai de deux mois, inscription des hypothèques légales qu'il pourrait connaître sur les immeubles ci-dessus

désignés, et qu'à défaut par lui de le faire, ces immeubles passeraient libres et affranchis de toute hypothèque de cette nature entre les mains dudit M. Crozet de Lafay.

Il lui a aussi fait déclarer que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription de semblables hypothèques, il ferait faire la présente publication, conformément à un avis du Conseil d'Etat du neuf mai, premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait conforme: Signé, MARCHAND.

Etude de M^e AUCLAIR, avoué à Roanne.

DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS

Suivant exploit de l'huissier Dufour, de Roanne, du dix janvier mil huit cent soixante-trois, enregistré; Dame Clotilde Subrin, épouse d'Etienne Colombat, sellier-carrossier, avec lequel elle demeure à Roanne; A formé demande en séparation de biens contre son mari et M. Bostmambun, teneur de livres, demeurant à Roanne, syndic de la faillite dudit Colombat.

Pour extrait conforme: Signé, AUCLAIR.

Situation Financière.

Caisse de Secours.

RECETTES

	FR. C.	FR. C.
Cotisations des membres participants	2231	»
Droits de réception des mêmes.	95	»
Amendes.	42	80
Cotisations des membres honoraires	706	»
Droits de réception des mêmes.	51	»
Dons.	26	»
Intérêts touchés des capitaux.		149 78

Total des recettes.

3301 58

DÉPENSES.

Indemnités de maladies.	1137	»
Honoraires des médecins. Abonnement pour les frères, leurs femmes et leurs enfants mineurs.	531	»
Frais de médicaments pour les sociétaires seulement.	272	65
Total au profit de 48 membres.	1960	65
Frais funéraires, achat de crêpes.	5	40
— de gestion.	25	»
— de bureau.	9	30
— de poste.	2	»
— pour impressions diverses.	33	05
— pour la fête patronale.	20	»
Secours à un infirme.	65	»
Versement au fond de retraite.	100	»

Total des dépenses.

2240 40

Excédant des recettes sur les dépenses.

1061 18

La réserve de la caisse de secours formant la partie disponible de l'avoir de la Société, était, au 31 décembre 1861, de

4372 03

Elle est donc, au 31 décembre 1862, de

5433 21

Fonds de retraite.

Capitaux formant l'avoir non disponible de la Société, destinés à être employés au service des pensions quand la Société aura dix ans d'existence et placés à la caisse des dépôts et consignations où ils portent intérêts à 4 1/2 p. o/o, lesquels intérêts se capitalisent chaque année conformément à l'art. 2 du décret du 26 avril 1856.

	FR. C.	FR. C.
Capital, fin 1861.	2551	39
Subvention de l'Etat, fin 1862.	188	»
Intérêts capitalisés en 1861.	112	60
Versement de la Société en 1862.	100	»
Intérêts courus en 1862.		memoire.
Total.	2951	99

Avoir général.

Le montant de la réserve de la Caisse de secours étant de	5433 21
Le montant du fonds de retraite de	2951 99
Il résulte pour l'avoir de la Société la somme de	8385 20
Au 31 décembre 1861, cet avoir était de	6923 42
Il y a donc eu un accroissement de	1461 78

Placement de fonds.

La somme de 8385 fr. 20 c. ci-dessus est placée comme il suit:

	FR. C.	FR. C.
Entre les mains du Trésorier.	469	21
A la caisse des dépôts et consignations à titre de fonds de réserve.	4964	»
A titre de fonds de retraite.	2951	99
Total.	8385	20

Origine de l'avoir général.

	FR. C.	FR. C.
L'Etat dons, subventions au fonds de retraite et intérêts, fin 1861.	1895	65
Idem, en 1862.	450	38
Membres honoraires, droits d'entrée, cotisations, et dons fin 1861.	3694	»
Idem, 1862.	783	»
Membres participants, excédant sur les dépenses, fin 1861.	1336	77
En 1862, y compris les 100 fr. versés au fonds de retraite.	228	40
Total égal.	8385	20

Situation morale.

Pendant le cours de l'année 1862, malgré la crise commerciale de la soie et du coton, il est remarquable que les cotisations ont été payées avec une exactitude qui témoigne du prix mis par l'ouvrier à l'assistance de la Société. Quelques sociétaires en très petit nombre, et seulement pendant les mois de l'hiver, n'ont pu payer à l'échéance leurs cotisations et ont demandé un délai toujours accordé sans difficulté par le bureau. Mais leur libération a eu lieu plus tard et très-exactement, soit qu'ils se soient acquittés au moyen de leurs ressources personnelles, soit que des membres honoraires, instruits de leur gêne momentanée, soient intervenus fraternellement pour leur aider à payer leur dette. Voilà encore un de ces faits que l'on est heureux d'avoir à citer! Quelle consolation pour l'ouvrier de savoir que, dès l'instant où il fait partie de la Société, il est sûr de trouver des amis dans chaque membre participant et dans Messieurs les membres honoraires, des appuis et des protecteurs! Quelle douce satisfaction doit de son côté éprouver le membre honoraire, à la pensée qu'il a pu aider un brave père de famille et lui assurer, en cas de maladie, les secours de la Société! C'est dans les Sociétés de Secours Mutuels qu'il faut aller chercher la vraie fraternité, celle qui vient de Dieu, et nous nous-même. L'institution qui réalise de tels bienfaits doit grandir chaque jour dans l'estime de tous ceux qui ont à cœur la paix et la prospérité de leur pays, par l'amélioration

du sort des ouvriers et par l'apaisement des mauvaises passions.

Lorsque la Société s'est trouvée dans l'obligation d'assister à un enterrement, elle s'est toujours montrée dans un ordre et dans une tenue irréprochables.

Le service des veilleurs auprès des malades s'est fait avec un zèle et une régularité dignes d'éloges.

Nous rendons aussi hommage au dévouement de Messieurs les docteurs Foriat et Berand, chargés du service médical. Cependant nous ne cachons pas qu'une faible minorité paraît désirer que les visites de ces Messieurs fussent parfois plus fréquentes. Il faut pardonner à celui qui souffre d'oublier que le médecin se doit à tous ses clients, et que sa négligence apparente est toujours un bon signe; d'ailleurs le poète l'a dit: *Est bien fou du cerveau qui prétend contenter tout le monde et son père.* Tous les services de la Société marchent donc avec régularité. Cependant comme nous voulons dire la vérité tout entière, nous exprimerons le regret du peu d'exactitude que les sociétaires montrent à assister aux assemblées générales. Plusieurs fois le nombre des membres présents n'a pas atteint le chiffre fixé pour la majorité légale, savoir: la moitié plus un des membres inscrits, et le Bureau a dû faire l'application de l'article 41 des statuts, portant que: « Lorsque après une convocation régulière, les sociétaires ne se » seront pas réunis en nombre suffisant pour constituer » la majorité légale, la délibération sera prise valable » ment, quel que soit le nombre des membres présents, » ceux-ci votant pour les absents, à la majorité absolue. »

D'un autre côté, Messieurs les chefs de familles, ne paraissent pas avoir encore suffisamment compris l'étendue de leurs obligations et la nécessité de transmettre sans délai aux membres placés sous leur direction les lettres de convocation et les communications du Bureau. Ces manquements ne nuisent pas à l'ordre général; d'ailleurs ne sait-on pas que l'homme est faible et que la perfection n'est pas son partage ici-bas? Nous affirmerons donc que la situation morale de la société de Secours Mutuels de Charlieu est bonne, et que l'esprit qui l'anime est tel qu'on peut le désirer.

Avant de terminer, nous appellerons l'attention des Sociétaires sur le chiffre total de l'avoir social qui s'élève à 8385 fr. 20 c. Il ne faut pas oublier que ce résultat financier si satisfaisant est dû au concours du Gouvernement et de Messieurs les membres honoraires. Soyons donc reconnaissants envers l'Empereur! Par le décret du 26 mars 1852, il a donné à la mutualité un incontestable élan, et plus tard, par le décret du 26 avril 1856, et les subventions annuelles de son Gouvernement, il a poussé les sociétés dans la voie de la fondation des fonds de retraites qui seront d'un si grand secours aux infirmes et aux vieillards.

Remercions aussi de tout notre cœur Messieurs les membres honoraires et protestons que, par la conduite irréprochable et les nobles sentiments de ses membres, la Société continuera à se montrer digne de l'appui du Gouvernement et des membres honoraires et des sympathies de tous les gens de bien.

Charlieu, le 9 janvier 1863.
Le président, TILLARD DE TIGNY.

Caisse des Travaux de Paris.

(Etablie à l'Hôtel-de-Ville.)

Les bons émis par la Caisse, sous la garantie solidaire de la ville de Paris, portent intérêt, savoir:

Ceux de 6 à 11 mois. 3 1/2 %
— de 12 à 13 mois. 4 %
— de 18 mois et au-dessus. 5 %

Les bons délivrés à un an et plus sont accompagnés de coupons détachés d'intérêt, par chaque période de six mois.

La banque de France fait des avances sur ces bons qui sont admis d'ailleurs à l'escompte.

Le directeur de la Caisse,
FERDINAND LE ROY.

Cent mille francs à gagner pour 25 c.

Jeu prochain, 15 janvier, tirage définitif (loterie St-Point), irrévocablement fixé par l'autorité supérieure. Pour recevoir, à toutes destinations, Quarante derniers billets, adresser mandat de poste ou timbres-poste, Dix francs au directeur du BUREAU D'EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris. — 180 lots. Gros lot: 100,000 fr.

— Par un jugement de date récente, il a été déterminé en principe que:

« Lorsqu'un mur mitoyen est en bon état et capable de supporter les constructions y adossées, celui des deux co-propriétaires qui veut lui faire supporter une surcharge nécessitant sa reconstruction, doit en supporter tous les frais, y compris ceux de clôture provisoire du voisin. »

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité . . .	4 00	4 20
Froment 2 ^o id.	3 80	4 5
Froment 3 ^o id.	3 65	3 80
Seigle 1 ^{re} qualité	2 50	2 40
Seigle 2 ^o id.	2 40	2 25
Seigle 3 ^o id.	2 30	»
Orge	2 10	2 5
Avoine	1 35	1 40
Haricots	3 40	»
Farine 1 ^{re} qualité	46 »	53 48
Farine 2 ^o id.	43 »	45 00
Farine 3 ^o id.	25 00	» 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PUBLICATION

POUR PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de Coquard, huissier à Roanne, en date du sept janvier mil huit cent soixante-trois, M. Crozet de Lafay, propriétaire, demeurant à Néronde;

A fait signifier à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil séant à Roanne;

Un acte du greffe du Tribunal civil de Roanne, en date du dix-huit décembre mil huit cent soixante-deux, constatant le dépôt, par M^e MARCHAND, avoué, d'une copie collationnée d'un procès-verbal dressé le onze novembre précédent, par M. Bohan, juge audit Tribunal, suivant lequel M. Crozet de Lafay a été retenu adjudicataire des troisième, sixième, septième et huitième lots des immeubles dépendant de la succession de défunt Antoine Guillot, quand il vivait propriétaire, demeurant en la commune de Bussières, situés en cette commune, savoir: du troisième lot, composé d'un tènement de pré et terre, dit

Lacombe, de la superficie totale de dix-sept ares environ, formant partie du numéro 389 de la matrice, moyennant dix-sept cent cinquante francs; du sixième lot, composé d'une parcelle de terre, dite Sous-le-Bourg, d'une superficie de sept ares quarante centiares environ, confinée: à l'est, par terre à Palais, et à l'ouest, par autre terre à Borlay, moyennant huit cent dix francs; du septième lot, composé d'une terre, dite Ducret-Moncau, de la contenance de trente-trois ares, confinée: à l'est et au sud, par terre à Crozet, et à l'ouest, par terre à Rochard

